# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 17 Avril 2014, à 18 h 15, sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER, Maire de Coursan

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, PECH, RUIZ, CHARTREUX, OROZCO, BERNABEU, IMBERNON, DUFOUR, BREZET, PARACUELLOS, BETEILLE, DURAND, GARAU, Mmes GROSBARD SAINT-LOUP, SAOULI-SUCHAIL, MATEILLE, BOUTIE, NAVARRO, HERNANDEZ, DELBOURG-AZALBERT, ALVAREZ, SOLE, IZARD, BOUSQUET, FABRE

ABSENTES EXCUSEES :
Mme ASSOUN donne pouvoir à Mme DELBOURG-AZALBERT
Mme BABOU donne pouvoir à Mme MATEILLE

ABSENT : M. PINEDA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur PARACUELLOS Georges

**A L'ORDRE DU JOUR**

- Débat d'Orientations Budgétaires 2014,
- Questions diverses.

## DELIBERATIONS

Le procès-verbal de la séance du 8 Avril 2014 est adopté sous réserve des modifications reçues par mail.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h15. Il demande à l'assemblée d'élire son secrétaire de séance. Il propose Monsieur PARACUELLOS Georges lequel en l'absence d'autres candidats est élu à l'unanimité.

### - Débat sur les Orientations Générales du Budget 2014

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de débattre des orientations générales que le Maire propose de mettre en œuvre à travers le budget 2014.

Le rapport doit donner lieu à débat au sein de l'assemblée communale mais ne fait pas l'objet d'un vote.

Il a pour objectif de présenter les grands axes de la politique budgétaire pour 2014.

Monsieur le Maire lit le document transmis aux élus pour le débat d'orientation budgétaire.

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

## I – Le cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

### 1.1 Les dispositions réglementaires

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les communes de plus de 3500 habitants, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

### 1.2 Les objectifs du DOB

Le DOB constitue une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre aux membres du conseil municipal :

- D'être informés sur l'évolution de la situation économique et financière de leur collectivité
- D'apprécier les différentes contraintes
- De discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la commune

Ce débat ne donne pas lieu à vote.

## II – L'environnement macro-économique : situation économique et sociale

### 2.1 Situation globale : données générales

- **Quelques indicateurs de l'économie nationale**

- Croissance du PIB : une reprise timide de l'économie française est attendue pour 2014, avec une prévision de croissance du PIB estimée à 0,9%. Elle croîtrait cependant moins rapidement de la moyenne de la zone euro (+1.2% en 2014) et que celle de l'Union Européenne (+1.5% en 2014)

- Consommation privée : la consommation, moteur traditionnel de la croissance française, soutenue par une amélioration de la confiance, devrait croître de 0,6% en 2014.

- Chômage : le taux de chômage devrait rester à un niveau très élevé (10,2% de la population active au 4ème trimestre 2013). Toutefois, selon l'INSEE, une décrue est attendue pour la mi-2014.

- Déficit public : afin de ramener le déficit public à 3,6% du P.I.B (4,1% finalement prévu en 2013 contre 3% en loi de finances initiale), un effort l'effort budgétaire prévu l'an prochain s'élèvera à 0,9 point du P.I.B (soit 18 Mds EUR) et passera principalement par la maîtrise des dépenses publiques (à hauteur de 80% de l'effort).

- Inflation : l'inflation moyenne de l'année 2014 devrait être proche de 1,4%.

- Taux de prélèvement obligatoire : le taux niveau de prélèvement obligatoire est élevé (environ 46,5% du PIB)

- **Priorités du gouvernement :**

La politique du gouvernement à ce jour, s'articule autour de 2 axes :

- La réduction du chômage : différentes mesures ont été mises en œuvre dans ce sens (le Crédit Impôt Compétitivité Emploi, les emplois d'avenir, différentes mesures visant à encourager l'innovation et à relancer la compétitivité des entreprises) mais n'ont pas encore produit les effets escomptés.

- La réduction du niveau d'endettement et la maîtrise des dépenses publiques. La maîtrise des dépenses publiques concerne d'une part les dépenses de l'Etat et de la protection sociale, mais aussi, les dépenses des collectivités locales (même si la dette des collectivités locales ne représente que 10% de la dette publique française).

A cette occasion le stationnement sera interdit sur deux emplacements de stationnement face

## 2.2 Impact sur les orientations budgétaires de la commune

Le contexte macro-économique et les orientations fixées à ce jour par l'Etat dans le cadre de la loi de finances et des mesures prises dans le domaine des collectivités locales pèsent directement et lourdement sur les finances de la commune.
Ainsi, parmi les mesures les plus significatives pour les collectivités locales (dont les communes), la volonté de l'Etat de contenir les dépenses locales se traduira concrètement, dès 2014 :

- par une diminution importante des concours financiers de l'Etat (diminution supérieure à la loi de programmation 2012-2017): - 1.5 milliards d'€ en 2014, - 1.5 milliards d'€ en 2015.
- par une diminution des compensations d'exonérations fiscales votées par le Parlement.

Sur le plan fiscal, la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales (bases de taxe d'habitation et taxe foncière) sera finalement de +0.9%, contre +1.8% en 2013, et 2012.

Au niveau des recettes, on note une baisse régulière des subventions de la part des différents partenaires financiers : Etat, Conseil Régional et Conseil Général.

Parallèlement, s'ajoute à ces diminutions de recettes, la hausse de certaines charges de fonctionnement imposées par l'Etat, non négligeables pour la commune. On citera 2 exemples marquants :
- La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (dont le coût est estimé à 46 457 € pour la période de septembre à décembre 2014)
- Les pénalités prévues pour non-respect du quota de logements sociaux requis pour la commune, en application de la loi SRU « Solidarité et Renouvellement Urbain » (arrêtées pour 2014 à 30 428,40 €)

# III – Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

## 3.1 Le fonctionnement

### ➢ *Les recettes de fonctionnement*

#### • *Evolution des recettes de fonctionnement*

**Tableau de répartition des recettes de fonctionnement par chapitre**

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Recettes** | **5 468 597.68 €** | **4 907 982.09 €** | **5 227 657.39 €** | **5 249 727.21 €** | **5 398 654.06 €** | **5 384 721.99 €** |
| 002- Excédent ordinaire reporté | 754 065.00 € | 123 480.86 € | 240 000.00 € | 240 000.00 € | 240 000.00 € | 181 021.00 € |
| 013-atténuation de charges | 55 923.89 € | 82 376.69 € | 83 246.79 € | 99 188.40 € | 166 960.14 € | 69 230.54 € |
| 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections | 172 244.52 € | 29 028.70 € | 46 620.96 € | 6 541 .69 € | 0.00 € | 0.00 € |
| 70-Produits des services, du domaine et ventes diverses | 139 279.87 € | 134 268.53 € | 148 650.62 € | 144 997.40 € | 133 027.89 € | 139 160.27 € |
| 73 – Impôts et taxes | 2 452 197.96 € | 2 453 587.54 € | 2 557 889.16 € | 2 584 199.43 € | 2 664 167.92 € | 2 769 855.27 € |
| 74-Dotations, subventions | 1 777 481.16€ | 1 944 934.02 € | 2 033 912.52 € | 2 059 540.66 € | 2 050 960.65 € | 2 085 216.04 € |
| 75-Autres produits de gestion courante | 111 226.37 € | 107 129.38 € | 116 690.76 € | 112 869.26 € | 142 462.25 € | 140 148.79 € |
| 76 – Produits financiers | 0.00 € | 0.00 € | 162.48 € | 682.93 € | 739.21 € | 90.08 € |
| 77-Poduits exceptionnels | 6 178.91 € | 33 176.37 € | 484.10 € | 1 707.44 € | 336.00 € | 0.00 € |

**Evolution des recettes par type (sous forme graphique)**

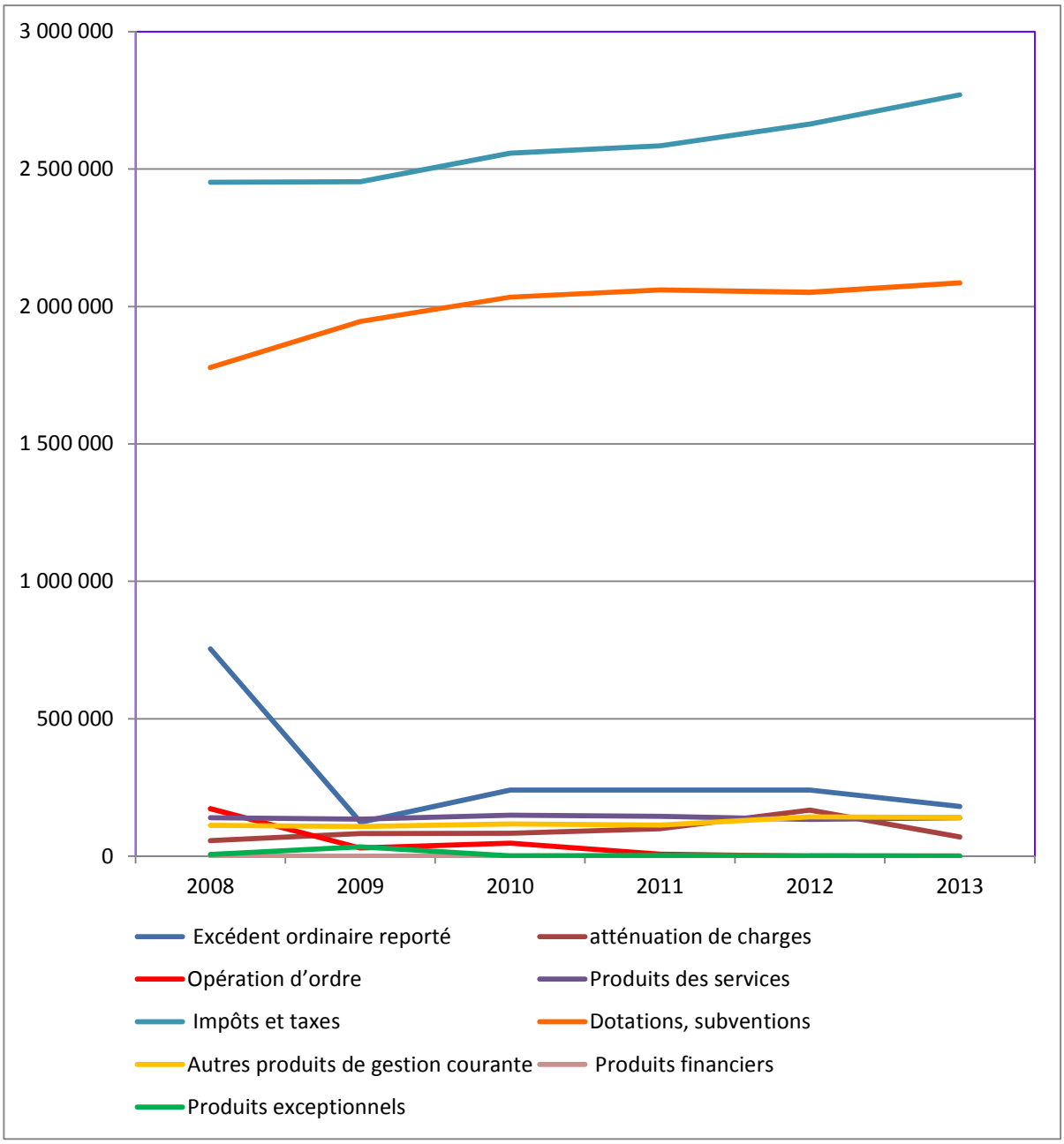


- **Répartition des recettes de fonctionnement pour 2013**

En 2013, la répartition des recettes de fonctionnement de la commune est la suivante :

- 51,44% → impôts et taxes (constitués essentiellement du produit de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de la Taxe d'habitation, de l'attribution de compensation versée par le Grand Narbonne et de la taxe additionnelle aux droits de mutation)
- 38,72% → dotations et participations (constituées essentiellement des dotations de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de péréquation et des dotations de compensation pour exonérations fiscales…)
- 5,19% → des produits issus des services, du domaine et ventes diverses et des produits divers de gestion courante (chapitres 70 et 75) (constitués essentiellement des produits issus de nos services – cantine, garderie et école de musique notamment – et de la location d'immeubles)
- 3,36% → excédent de fonctionnement
- 1,29% → Divers

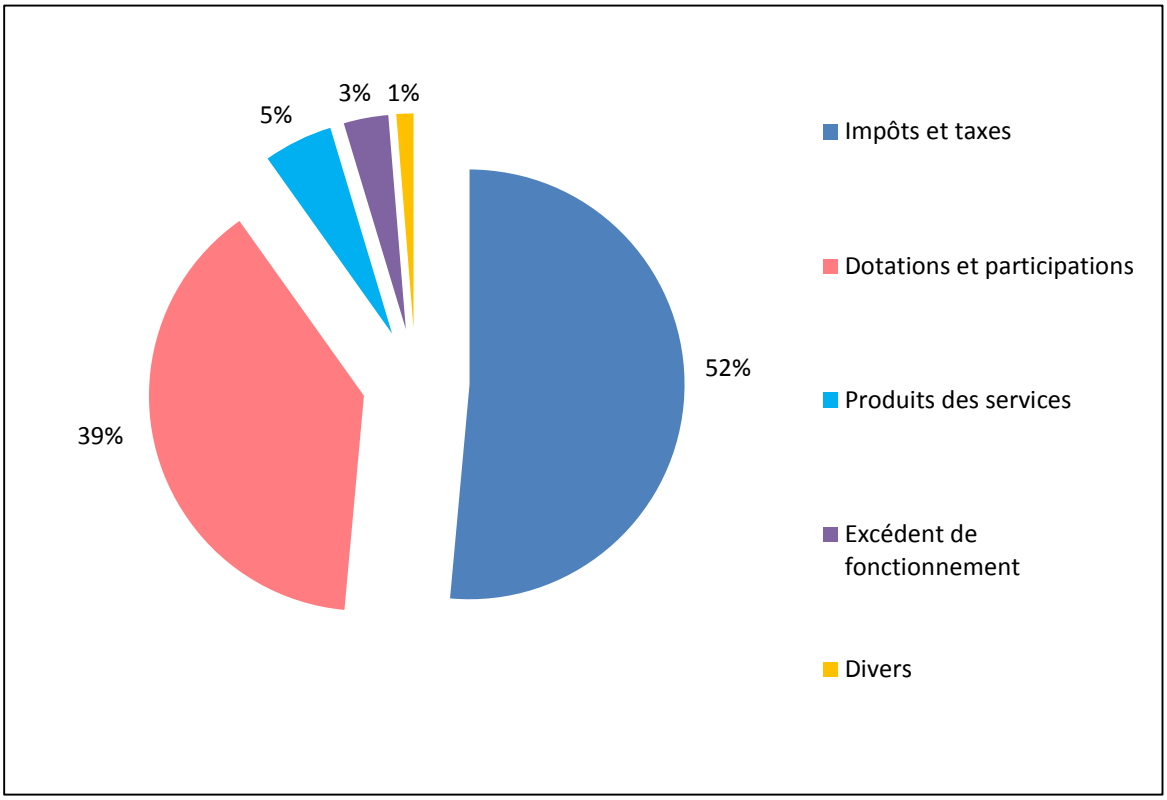


- ***Perspectives pour 2014***

*- L'excédent de fonctionnement reporté :*

Le résultat de la section de fonctionnement 2013 s'élève à un montant de 903 706,50 € contre 855 706,50 € en 2012. Il serait proposé d'affecter ce montant de la manière suivante :

- Affectation au 1068 – en section d'investissement : 700 000 €
- Reprise au 002, excédent de fonctionnement – en section de fonctionnement : 203 706,50 €

*- La fiscalité :*

La fiscalité de la commune, issue du produit de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, représente la source la plus importante des recettes de fonctionnement de la commune.

En 2014, à taux constants, les produits fiscaux issus des 3 taxes ci-dessus s'élèveront à 2 175 867 €, ce qui correspond à une hausse de 33 532 € (soit : + 1,57 %) par rapport à 2013. Cette hausse provient principalement de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives définie par l'Etat, et, dans une moindre mesure, à l'augmentation des bases fiscales.

Le conseil municipal envisage de ne pas augmenter ces taux pour 2014.

*A noter : les pénalités appliquées à la commune pour non-respect des quotas de logements sociaux imposés par la loi SRU seront prélevées sur le montant du produit des 3 taxes.*

La péréquation mise en place au titre du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) devrait augmenter en 2014 mais, compte tenu du mécanisme de péréquation complexe, nous ne sommes pas en mesure de déterminer la part qui sera attribuée à la commune.

*- Les concours de l'Etat*

Comme il a été précisé précédemment, la maîtrise des dépenses de l'Etat passe par une diminution des concours de l'Etat aux collectivités locales.

Cela se traduira concrètement par une baisse, en 2014 (et 2015) de la Dotation Globale de Fonctionnement (part forfaitaire) et des compensations d'exonérations fiscales.

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : pour la ville de Coursan, la DGF (qui diminue régulièrement depuis 2010) connaîtra en 2014, une baisse significative de l'ordre 37 865 € par rapport à 2013 (soit – 3.22% entre 2013 et 2014).

En ce qui concerne les compensations d'exonérations fiscales : la baisse attendue en 2014 par rapport à 2013 est 6 432 €. Sur la période 2008 – 2014, la baisse des compensations d'exonérations fiscales aura été de 27 586 € (soit – 12,95%).

Pour ce qui est des autres dotations de l'Etat : on ne connaît pas à ce jour le montant de la Dotation de la Solidarité Rurale et de la Dotation Nationale de Péréquation. Mais, on compte sur une stabilité de ces dernières (pour info – données 2013 : 633 835 €)

Pour ce qui est des participations diverses (participation au titre des contrats avenir et participation de la CAF au titre de l'ALAE…) : aucune évolution significative n'est attendue pour 2014, à l'exception des participations liées aux nouvelles activités périscolaires (réforme des rythmes scolaires)

*- les autres recettes (produits des services…)*

Les « autres recettes » issues notamment des produits des services et du revenu des immeubles (location d'immeubles et de salles municipales) ne connaîtront pas, en 2014, d'évolution significative par rapport à 2013. Les tarifs des différents services n'ont pas subi d'augmentation en janvier 2014.
Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des services « cantine et ALAE », on peut toutefois attendre une augmentation des recettes correspondantes.
On note toutefois une nette diminution des recettes au niveau des droits de place liés à la diminution des commerçants au marché.

- ***Les dépenses de fonctionnement***

  - ***Evolution des dépenses de fonctionnement de 2008 à 2013***

**Tableau de répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre**

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Dépenses** | **4 073 899.88 €** | **4 171 342.83 €** | **4 223 139.59 €** | **4 220 263.33 €** | **4 542 905.26 €** | **4 481 015.49 €** |
| **011- Charges à caractère généra** | 768 422 .81 € | 713 489.52 € | 808 646.00 € | 774 505.32 € | 922 951.95 € | 959 551.31 € |
| **012-Charges de personnel** | 2 174 879.71 € | 2 306 742.49 € | 2 309 023.69 € | 2 372 272.49 € | 2 360 271.77 € | 2 353 157.61 € |
| **042- Opérations d'ordre** | 160 925.89 € | 134 005.22 € | 136 929.74 € | 139 439.32 € | 322 282.11 € | 175 728.24 € |
| **65-Autres charges de gestion courante** | 764 266.52 € | 814 728.01 € | 794 483.99 € | 763 956.04€ | 751 004.34 € | 796 113.94 € |
| **66 – Charges financières** | 173 111.66 € | 182 109.59 € | 170 056.17 € | 170 020.16 € | 186 395.09 € | 190 576.63 € |
| **67-Charges exceptionnelles** | 32 293.29 € | 20 268.00 € | 4 000.00 € | 70.00 € | 0.00 € | 5 887.76 € |

Les dépenses de fonctionnement ont évolué de +9,99 % entre 2008 et 2013 (soit une moyenne annuelle de + 1,67%).

## Evolution des dépenses par type (sous forme graphique)

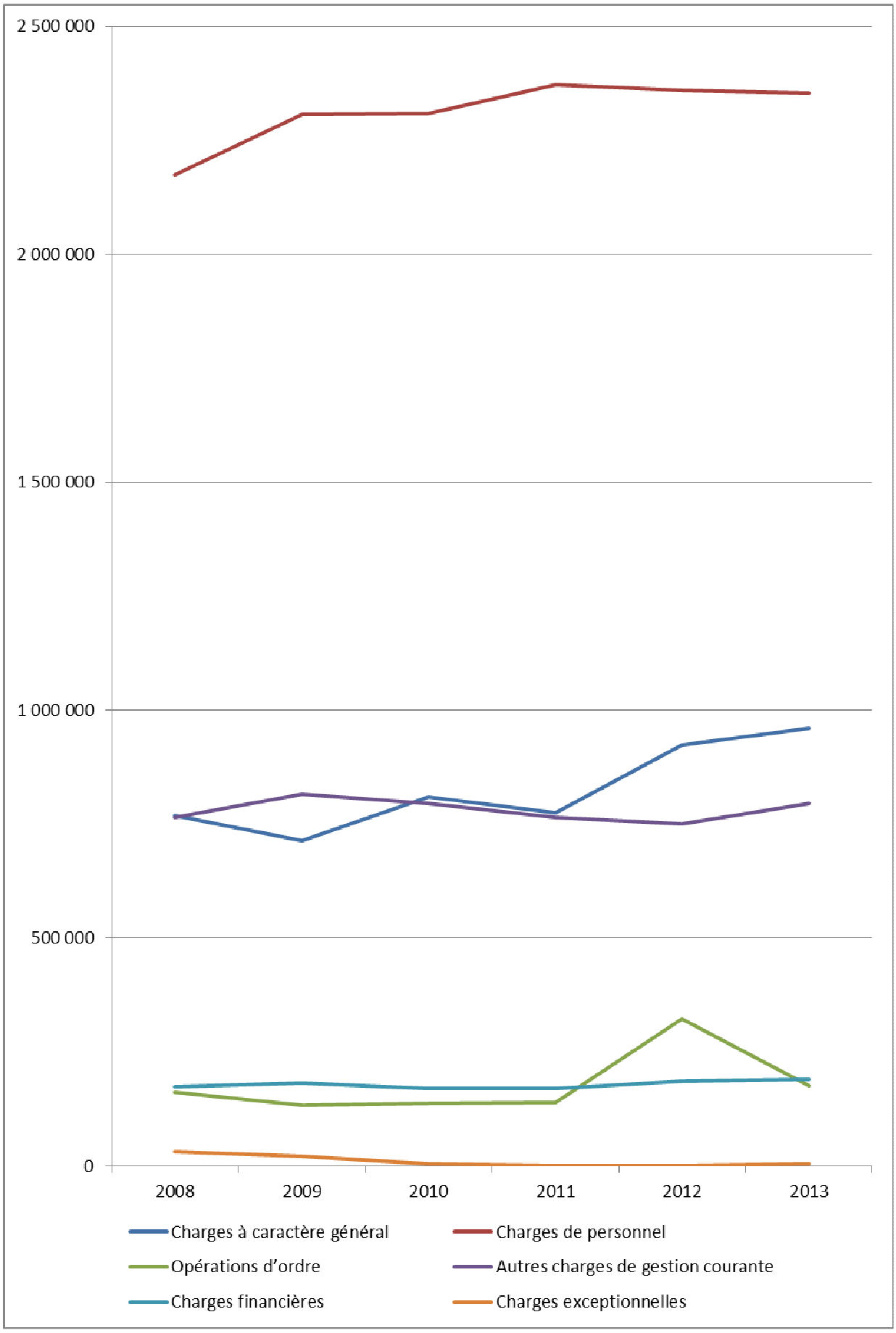

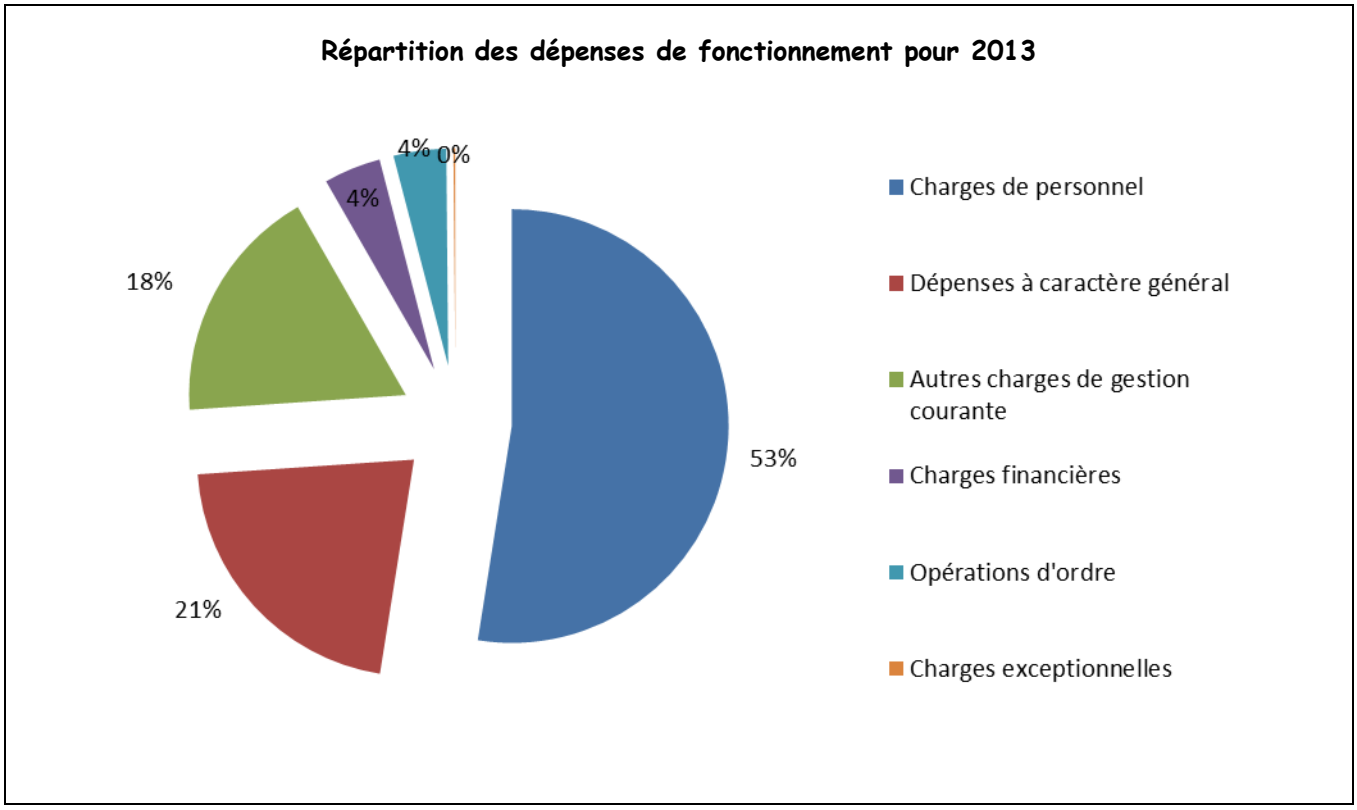


- ***Perspectives pour 2014***

*- Les dépenses de personnel*

Une augmentation des dépenses de personnel est attendue pour 2014 liée à plusieurs facteurs. Certains sont à imputer à des décisions prises par la commune et d'autres sont liés à des dépenses supplémentaires imposées à la commune.

✓ Dépenses supplémentaires issues de décisions prises par la collectivité :

- Avancements de grade et d'échelon à l'ancienneté minimale prévus en 2014, proposés par le maire (fin 2013)

✓ Dépenses supplémentaires indépendantes de la volonté communale :

- impact de la réforme des rythmes scolaires qui sera mise en place sur la commune à la rentrée 2014-2015 (à ce jour, les dépenses de personnel afférentes à cette réforme sont estimées à 25 987 € sur la base du projet défini par la précédente municipalité – ce projet est à l'étude à ce jour et devrait aboutir d'ici un mois).
- Revalorisation indiciaire des agents de catégorie C (majoration de points allant de 1 à 10 selon les agents) applicable à compter du 1er février 2014
- augmentation du taux de certaines cotisations patronales (cotisations « retraites » notamment qui passe de 28,85% à 30,40%)

En ce qui concerne la formation du personnel, les propositions émises par les différents services seront retenues. L'enveloppe correspondante sera augmentée par rapport à 2013 afin de prendre en compte les formations prévues dans le cadre de la mise en place des rythmées scolaires.

*- Les charges à caractère général*

En 2014, les charges à caractère général (chapitre 011) devraient connaître une hausse de l'ordre de + 2,36% par rapport au budget 2013.
Ce poste sera directement impacté par les mesures suivantes :

- augmentation de l'inflation de l'ordre de 1,4% (prévision 2014)
- augmentation à compter du 1er janvier 2014 de la TVA

- mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2014 (qui nécessite l'acquisition de matériel et de fournitures nécessaires à la mise en place des différents ateliers programmés dans ce cadre – la commune prévoit une enveloppe de 10 000 €)

- hausse attendue de certains postes de dépenses (électricité, gaz, téléphone, repas de la cantine scolaire) liées d'une part, à l'augmentation des prix et d'autre part, à de nouvelles dépenses induites par des investissements nouveaux (installation d'une climatisation au dortoir de l'Ecole Danielle Casanova et de la salle de couture de la MJC, mise en place du système de vidéo protection, installation d'un panneau d'information…)

Une attention sera portée au cours de 2014 sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement sur la maîtrise des dépenses à caractère général. Un suivi particulier sera fait sur certains postes de dépenses (électricité, gaz, téléphone, contrat de maintenance notamment) au niveau de consommations et des prix afin de « contenir », voire de diminuer ces dépenses et dégager ainsi, de nouvelles marges, afin que l'équipe municipale nouvellement élue puisse développer différentes actions de son programme de campagne.
Les premières actions de ce mandat seront liées à la revitalisation de Coursan et de son centre- ville, à travers une politique volontariste en faveur de l'animation, du commerce et de la circulation. Une attention particulière sera portée à la sécurité et la propreté du village.

*- Les autres charges de gestion courante (indemnités et frais relatifs aux élus, contingents aux organismes de regroupement, subventions aux associations et au CCAS…)*

Les autres charges de gestion courante devraient globalement augmenter de l'ordre de + 7 % en raison principalement, de :
- l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au CCAS afin d'équilibrer le budget du CCAS composé essentiellement des dépenses liées à la crèche Lou Nisadou (141 540 € en 2014 contre 118 670 € en 2013, soit une augmentation de 22 870 €)
- l'augmentation de l'enveloppe consacrée aux subventions versées aux associations (qui passe de 138 000 € en 2013 à 144 000 € en 2014). Pour 2014, il est proposé de maintenir l'enveloppe de 138 000 € prévue en 2013, abondée d'une enveloppe de l'ordre de 6000 € pour la participation des associations intervenant dans le cadre des rythmes scolaires (tel que définis par l'équipe municipale précédente).

Les autres dépenses afférentes à ce poste sont relativement stables, voire en baisse (ex. indemnités des élus, ou l'enveloppe globale liée aux participations aux organismes de regroupement)

*- Les autres dépenses de fonctionnement*

*Les charges financières* (intérêts de la dette) augmentent de l'ordre de 20 000 € entre 2013 et 2014.

*Les dotations aux amortissements* passent de 175 729 € à environ 240 000 €. Cette hausse vient du fait que certains biens amortissables ne l'avaient pas été jusqu'à présent (comme notamment les immeubles de rapport – caveau de la Clape et gendarmerie en particulier) et pour lesquels il convient de régulariser les amortissements depuis l'origine du bien.

*Le virement à la section d'investissement :* compte tenu de l'estimation des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement, il serait souhaitable de maintenir le virement à la section d'investissement à un niveau avoisinant les 300 000 €.

### ***3.2 L'investissement***

#### ➢ ***La dette***

L'encours total de la dette au 31/12/2013 est de 5 360 448,07 €.

- *Répartition de l'encours de la dette par type d'emprunt*

La dette de la commune est essentiellement constituée d'emprunts à taux fixe (86,35% de l'encours).

| | En € | En % |
|---|---|---|
| **Encours de la dette à taux fixe** | 4 628 833,49 | 86,35% |
| **Encours de la dette à taux variable** | 731 614,58 | 13,65% |
| **Encours total** | 5 360 448,07 | 100% |

- *Répartition de l'encours de la dette par prêteur*

La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole se partagent 94 % de l'encours de la dette. Les élus émettent le souhait de diversifier les prêteurs et de faire rentrer parmi eux la Banque Postale.

| | En € | En % |
|---|---|---|
| **Caisse d'Epargne** | 2 846 242,10 € | 53,10% |
| **Crédit Agricole** | 2 192 673,74 € | 40,90% |
| **Caisse Française de Financement Local (Dexia)** | 321 532,23 € | 6,00% |
| **Encours total** | 5 360 448,07 € | 100% |

- *Evaluation du risque liée à la dette de la commune*

Sur 31 emprunts en cours, 30 emprunts (représentant 96,99 % de l'encours) sont des emprunts « sans risque » (classés en 1 – A) et 1 emprunt (représentant 3,01% de l'encours) est considéré comme un emprunt « à faible risque » (classé en 1-B).

- **<u>Situation de l'endettement – quelques indicateurs</u>**

- *Endettement de la commune au 31/12/2012*

| | En Euros | En euros par habitant | Moyenne de la strate |
|---|---|---|---|
| **Encours de la dette** | 5 039 413 € | 811 € | 881 € |

- **<u>Evolution des emprunts depuis 2008</u>**

- *Emprunts réalisés au cours des 6 dernières années*

| Année | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Montant emprunté** | 920 000 € | 800 000 € | 0 € | 1 500 000€ | 516 000 € | 834 000 € |

- ***<u>Les investissements programmés pour 2014</u>***

***<u>Les dépenses d'investissement</u>***

Le budget d'investissement 2014 s'inscrit dans la continuité de celui de 2013 avec :

- la reprise des restes à réaliser 2013 qui sont exceptionnellement élevés par rapport aux années antérieures (1 028 142, 67 € en dépenses et 534 133 € en recettes).
- La continuité de la construction des services techniques dont le projet a été échelonné sur 3 exercices (les études préalables en 2012 et les travaux en 2013 et 2014)

Le budget primitif 2014 qui sera proposé fin avril serait établi, en section d'investissement, à un montant de 3 029 609 € réparti comme suit :

| | |
|---|---|
| Reprise du déficit d'investissement 2013 | 76 352,65 € |
| Reprise des restes à réaliser 2013 | 1 028 142,67 € |
| Remboursement du capital de la dette | 527 774,05 € |
| Construction des services techniques (part 2014) | 1 226 884,36 € |
| Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 | 170 455 € |

Les dépenses d'investissement 2014 (approuvées dans le cadre des autorisations d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014) comprennent :

- l'acquisition de terrains et d'immeubles (immeuble RAMIS acquis dans le cadre du projet de réhabilitation du Quartier Les Infidèles – reprise dans le domaine de la commune de l'immeuble vacant et sans maître situé Rue Grégoire, parcelle Etang Salin…)
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage prévue dans le cadre de la future urbanisation du quartier « La Vinicole », pour la définition des missions de maîtrise d'œuvre et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux
- la réalisation de travaux de voirie
- la réalisation de travaux d'éclairage public (pose de projecteurs au stade du complexe sportif Marcel Faure et pose de luminaires sur le Quai Lamartine)
- l'équipement des écoles (fourniture et l'installation de 4 packs complets de Tableaux Blancs Interactifs pour l'Ecole Jeanne Miquel et de 2 pour l'Ecole Richard Chavernac - acquisition d'un lave-linge pour l'Ecole Danielle Casanova et
- l'équipement de l'ALAE (achat d'une tablette tactile pour le pointage des enfants)
- l''équipement des services techniques municipaux (acquisition d'une tondeuse autoportée pour les espaces verts)

Dans les prochains mois, les élus nouvellement installés travailleront dans le cadre des différentes commissions, sur les investissements supplémentaires à inscrire au titre de l'exercice 2014, sur la base d'une enveloppe estimée aux alentours de 300 000 € (qui serait financée par un complément d'emprunt). Ainsi, une enveloppe supplémentaire sera proposée en cours d'exercice, dans le cadre d'une décision modificative budgétaire.

***Les recettes d'investissement***

Les dépenses précitées seront financées par :

- les restes à réaliser 2013 (à hauteur de 534 133 €)
- le FCTVA 2014 (établi sur la base des dépenses d'investissement 2013) estimé à 298 000 €
- l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 établi à un niveau légèrement supérieur à 2013 (soit : 700 000 €)
- les dotations aux amortissements 2014 (estimées à 232 328 €)
- subvention du Conseil Général pour la construction des services techniques (150 000 €)
- subvention de l'Etat au titre de la DETR 2013 (solde : 73 651 €)
- autres recettes diverses (Taxe d'aménagement, participations des propriétaires pour l'allée Pablo Picasso)
- virement de la section de fonctionnement (montant souhaité aux alentours de 300 000 €)
- l'emprunt (montant estimatif pour la réalisation des dépenses ci-dessus : 1 000 000 € environ dont 700 000 € dans le cadre du budget primitif et 300 000 € dans le cadre d'une décision modificative budgétaire)

*A noter : dans le cadre du projet de construction des services techniques municipaux, une demande de subvention a été sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014*

**CONCLUSION**

L'année 2014 s'inscrit dans un contexte budgétaire «particulièrement » contraint, lié en particulier à une augmentation constante des charges imposées par les mesures gouvernementales et un désengagement constant de l'Etat (et par « ricochet » de nos différents partenaires financiers). L'objectif de l'équipe municipale, pour cette année, est de maintenir le niveau des services rendus aux coursannais et au tissu associatif, de multiplier les animations pour « plus de convivialité » dans notre commune. Une attention particulière sera portée à la formation des agents, au lien social et à l'économie. La maîtrise des dépenses de fonctionnement sera recherchée et les taux d'imposition ne seront pas augmentés.
En ce qui concerne les investissements, l'année 2014 s'inscrit dans la continuité des investissements initiés en 2013, deux années qui seront lourdement impactées par le projet de construction des services techniques municipaux. Cette année de transition permettra ainsi à la nouvelle équipe municipale de préparer les investissements futurs et de répond

**Madame Solange Izard** souhaite faire une déclaration au nom du groupe Avec Vous servir Coursan dont la teneur est la suivante :

« Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui situe bien le contexte général dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2014, notamment les lourdes contraintes qui pèsent sur les finances communales.

D'un point de vue général, on ne peut que déplorer la diminution importante des dotations d'Etat (1,5 milliards d'€ en 2014 et combien en 2015? car, aux 1,5 milliards prévus vont s'ajouter les 11 milliards sur 3 ans du plan d'économies annoncé par le gouvernement!). Cette décision va considérablement affaiblir les services publics locaux ainsi que les capacités d'investissement et donc l'emploi local.

- Ce DOB met aussi en évidence, selon nous, la qualité de la gestion de l'ancienne municipalité. Il montre que nous laissons des finances saines avec une bonne capacité de financement (excédent de + de 900 000€; endettement/habitant: 811€, inférieur aux communes de même strate: 881€; j'ajouterai à ces chiffres le montant des impôts communaux: 331€/hab, inférieur à la moyenne de la strate: 437€; pas de surtaxe sur l'électricité, l'eau ou l'assainissement).

Sur la section de Fonctionnement, je ferai 2 remarques:

- Pour les formations du personnel : il s'agit de la mise en place du plan de formation élaboré par l'équipe précédente avec le centre de gestion (après réception de l'ensemble du personnel lors de 3 réunions plénières). Ce plan de formation prévoit que, dans un premier temps, les élus fixent les objectifs stratégiques, puis, un calendrier est mis en place avec le centre de gestion courant juin.

- 2e remarque: Où va-t-on trouver les "nouvelles marges" prévues par la majorité pour ses 1es actions du mandat? (dans la baisse des dépenses à caractère général?).

En ce qui concerne l'investissement, il n'y a pas dans ce DOB de fil conducteur sur ce que sera le futur projet pour Coursan. La poursuite des mises en accessibilité des bâtiments sont passées à la trappe, alors qu'un programme pluri annuel avait été élaboré jusqu'en 2015. On ne retrouve pas la volonté de désenclavement du nouveau quartier de la Vinicole, alors que les premiers travaux des 48 logements sociaux vont démarrer. On ne dit rien sur la volonté de poursuivre ou non le programme de vidéo protection. On ne retrouve pas de volonté de remplacement de certains véhicules…

- Il subsiste donc beaucoup de zones d'ombre. On parle d'un nouvel emprunt de 300 000 € sans qu'aucune proposition d'investissement n'y soit associée.
En conclusion, je dirai que ce DOB manque un peu de "souffle".

Par contre, nous nous réjouissons de la volonté affirmée de ne pas augmenter les taux des 3 taxes communales, dans la lignée de la précédente mandature. »

Monsieur le Maire laisse juge Madame Izard de ses propos concernant la bonne santé financière de la Commune et l'avenir dira si elle a raison.
Sur les investissements et compte tenu des contraintes liées à la construction des services techniques, il y aura cette année peu de marges de manœuvre. Dans ce cadre et pour une somme qui devrait avoisiner 300 000 € la

nouvelle municipalité préparera dans les prochaines semaines, sans urgence mais assez rapidement, les projets d'investissements qu'elles souhaitent initier pour 2014.
Ces choix seront faits en retenant quelques principes simples : le maintien d'un service public de qualité, l'accent mis sur la formation des agents, le choix de ne pas augmenter les taux municipaux des impôts locaux et la volonté de rechercher des marges de manœuvre dans le budget de fonctionnement. Cette dernière action sera réalisée par Monsieur Olivier Pech, adjoint chargé des finances en concertation étroite avec les services municipaux.

Monsieur DURAND intervient pour le groupe d'opposition en lisant la déclaration suivante :

« Dans la conclusion, au dernier paragraphe il est noté qu'en ce qui concerne les investissements, l'année 2014 s'inscrit dans la continuité des investissements initiés en 2013, deux années qui seront lourdement impactées par le projet de construction des services techniques.

Nous rappelons que l'excédent global 2013 est de 827 353,85 €, que la construction des services techniques, les autorisations de programmes modifiées et les différents avenants avaient été votés à l'unanimité et sans aucune remarque ou intervention ;

Fin 2014 qui sera, comme vous l'avez précisé, une année de transition cet impact sera absorbé.

Ce projet de déplacement des services techniques à été décidé afin:

- d'améliorer les conditions de travail des agents.
- de dégager du foncier constructible sur la commune.
- de montrer aux services de l'état notre volonté de construire des logements sociaux (avec les constructions de la Vinicole) afin de limiter les pénalités pour non respect du quota en application de la loi SRU pour rappel 30 428,40 € pour 2014.

Dernière remarque, les logements prévus en lieu et place des ateliers actuels génèreront des taxes qui viendront alimenter, par les trois taxes les recettes de la commune.

Voilà quelques éléments qui ont guidé notre choix de déplacer les services techniques et qu'il nous semble utile de rappeler. »

Monsieur le Maire précise que dans le DOB a été faite une photographie de l'existent sans esprit de polémique car il n'est pas temps de refaire le débat sur la pertinence du choix de construction des services techniques. Il est juste question ici de faire un constat des conséquences qu'entrainent pour la nouvelle majorité les choix de la précédente et leurs impacts sur les prochains budgets.

Monsieur DURAND précise que toutes les délibérations liées aux nouveaux bâtiments des services techniques ont été adoptées à l'unanimité. Monsieur le Maire lui répond que le budget qui sera présenté sera un budget de transition qui comme c'est la règle reprendra les contraintes d'hier sans pour autant refaire le débat de leur nécessité.

Monsieur Garau intervient pour le groupe d'opposition pour signifier que le groupe sera vigilant sur les choix qui vont découler du départ ou non de la gendarmerie qui permettra de récupérer de nouveaux financements. Le groupe travaillera pendant 6 ans pour veiller à ce que les choix de la précédente majorité en particulier lors des 10 dernières années ne soient pas réduits à néant en particulier dans des domaines importants que sont les impôts locaux, les choix pour l'avenir des vieux quartiers.
Il est conscient que les nouveaux élus ont été choisis pour appliquer un programme mais que certaines actions doivent aussi découler des besoins de la population en particulier par exemple en matière de création de logements sociaux. En effet, ces derniers ne servent pas à amener dans la Commune une « faune » venue de l'extérieur comme on l'entend parfois mais d'abord à loger la population locale, les jeunes en particulier.

Monsieur le Marie lui répond que les élus d'opposition auront toute leur place dans le travail en commission en particulier. Ensuite il y aura un vote et la majorité décidera. Il précise qu'il est aussi sensible à la problématique de l'accueil des jeunes. Sur la question du départ de la Commune de la gendarmerie, il portera à la connaissance de tous dans les prochains jours des éléments sur ce sujet.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire précédant l'adoption du budget primitif 2014 de la Commune.

## - Objet : Versement d'un acompte complémentaire de la subvention au CCAS

Madame Séverine Mateille rappelle à ses Collègues que par délibération N°89-2013 en date du 23 décembre 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur Le Maire à verser un acompte de la subvention attribuée au CCAS, d'un montant de 80 000 € avant le vote du budget primitif 2014.

Considérant que le budget du CCAS est financé principalement par une subvention du budget de la commune et par les participations de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) et du Contrat Enfance Jeunesse,
Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales a pris du retard dans le traitement des dossiers de prestation de service unique en raison d'une réorganisation de leurs services et qu'à ce jour, aucun acompte n'a été versé au CCAS,
Considérant que les participations familiales au titre de la crèche ne suffisent pas à couvrir les charges liées à la crèche Lou Nisadou, et notamment les salaires des agents de cet établissement, il convient de verser, avant le vote du budget primitif de la commune 2014, un 2ème acompte sur la subvention 2014 attribuée au CCAS d'un montant de 10 000 €.

Il est rappelé que la subvention allouée en 2013 s'élevait à 118 670 €.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte de la subvention attribuée au CCAS, d'un montant de 10 000 € avant le vote du budget primitif 2014.

## - Motion contre la fermeture de classes

Monsieur le Maire déclare qu'il a été informé le 24 mars 2014 par les enseignants, soit le lendemain des élections municipales, du projet de fermetures de classes sur Coursan. Un poste à l'école maternelle Saint EXUPERY, un poste à l'école primaire R. CHAVERNAC ou à l'école J. MIQUEL.
Monsieur le Maire réaffirme son opposition à tout retrait de poste d'enseignant.
L'effectif est le suivant :

-117 à l'école CHAVERNAC : si on ferme une classe, la moyenne sera de plus de 29 élèves par classe.
-212 élèves à l'école J. MIQUEL : si on ferme une classe, la moyenne sera de plus de 26 soit la moyenne haute. Si un élève arrive en cours d'année on sera en limite d'effectifs. Il faut avoir en mémoire que cette école comprend un CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) avec 12 élèves non comptabilisés dans les effectifs et 3 enfants bénéficiant d'auxiliaire de vie scolaire.
63 élèves à Saint EXUPERY (dont 5 en très petite section), il faut noter que cette école accueille 4 enfants suivis par des équipes médico-sociales. Une fermeture dans cette école empêcherait l'accueil des très petits 2ans et demi, ce qui se fait depuis des années et provoquerait des cours à plusieurs niveaux dans les 2 classes restantes. Le télescopage de ces faits entraine des difficultés scolaires, pédagogiques, voire sociales.
Monsieur le Maire tient également à rappeler :
- que depuis 6 ans, COURSAN a connu déjà 3 fermetures.
- que l'attention portée à chaque élève ne pourrait être que moindre.
- qu'une telle mesure peut entrainer des suppressions de poste d'ATSEM pour lesquelles la professionnalisation de ce métier est enjeu prioritaire.
- qu'agir ainsi est dégrader l'enseignement avec la perte d'une qualité de transmission du savoir, de culture et de formation.
- que des études récentes démontrent les bienfaits de la scolarisation des enfants de 2 ans tant dans l'apprentissage du savoir, que la socialisation et la citoyenneté.

Le Conseil Municipal déclare que la réduction du budget de l'Education Nationale au travers de la fermeture de classes a des répercussions néfastes sur les enfants et les enseignants et surtout va à l'encontre de l'annonce de la création récente de 60 000 postes de fonctionnaires de l'Education Nationale. Il déplore cette situation qui impacte en premier lieu les catégories sociales les plus fragiles.
A l'orée de son mandat, le nouveau Conseil Municipal promet tout au long des 6 ans à venir que tout sera mis en jeu, pour arrêter cette spirale négative. Il s'engage par une politique volontariste à revitaliser Coursan et à offrir à ses enfants un pôle scolaire efficient digne d'une ville de 6500 habitants.
Considérant le texte de la motion présentée,
Considérant que les élus d'opposition souhaitent s'associer à ce texte,
Le Conseil Municipal :

- Adopte la motion ci-dessus présentée dont un exemplaire sera adressé à Monsieur Benoît Hamon, Ministre de l'Education Nationale, à Monsieur André Viola, Président du Conseil Général de l'Aude et à Madame Marie-Hélène Fabre, Députée de la deuxième circonscription de l'Aude.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de la CDEN était prévue aujourd'hui mais a été annulée du fait du boycott des conseillers généraux, des syndicats et des parents d'élèves. Elle devrait être reportée vers le 25/04/2014. Entre temps, une action concertée des Maires de l'Aude devrait conduire à une interpellation de Monsieur Benoît Hamon, Ministre de l'Education Nationale pour s'opposer à l'attribution d'un nombre de postes beaucoup trop défavorable au département de l'Aude en comparaison avec d'autres départements similaires.

Monsieur le Maire précise que la présentation du nouveau conseil municipal aux agents de la Commune aura lieu mercredi 23/04/2014 à 19h00 et non 18h00 comme indiqué dans la convocation.

Monsieur Béteille pose une question diverse à Monsieur le Maire. En effet, dans le budget est prévue une somme de 46 000 € pour la mise en place des rythmes scolaires. Cette somme était celle prévue par la précédente majorité. Néanmoins, il souhaite savoir ce que les nouveaux élus envisagent de faire à ce sujet.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement, les rythmes scolaires tels qu'ils étaient prévus ne satisfont pas la nouvelle équipe en particulier du fait que ¾ d'heures d'activité parait un temps trop court pour une activité de qualité.
Il a donc été décidé de retravailler sur ce projet en concertation avec les parents d'élèves, les enseignants, les associations et les agents. Des réunions de concertation sont d'ailleurs en cours et devraient aboutir d'ici quelques jours à des propositions.

En conclusion de cette séance du conseil municipal, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que tout au long du mandat, la liberté de parole des uns et des autres qui a prévalue lors de cette réunion puisse conduire à un débat courtois et constructif. Il indique que ce ton respectueux doit aussi participer du changement attendu par la population.

La séance est levée à 19h15.